UN TOURNANT HISTORIQUE POUR LE MUSEE DU CAILLOU

Les nombreux amis du Musée du Caillou et les membres de notre Société auront appris par la presse quotidienne le rachat du Musée par la Province de Brabant, en vue de le sauver définitivement.

Nous nous devons, au moment où commence cette année nouvelle, de donner des explications à tous ceux qui nous ont soutenu pendant tant d'années et nous ont permis d'abord d'acquérir les différents biens immobiliers, ensuite d'aménager le bâtiment principal en musée, afin d'y rassembler des reliques de l'époque impériale et des souvenirs ayant trait à la bataille de Waterloo.

Depuis longtemps, notre Société éprouvait des difficultés financières, le Musée du Caillou réclamant, au fil du temps, davantage d'argent pour le simple entretien des bâtiments. Or, ce ne pouvaient être les cotisations de nos membres, ni les entrées payantes au Musée, ni même certaines interventions généreuses qui auraient permis une trésorerie florissante.

Notre Président d'honneur-fondateur, M. Théo Fleischman, a multiplié les démarches auprès des différentes instances officielles. Ainsi, il avait pu intéresser les autorités provinciales et plus particulièrement le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations culturelles et publiques qui, sur proposition du Conseil provincial du Brabant, devait bientôt nous accorder annuellement un subside de 50.000 francs.

Las, ce ne devait pas encore être suffisant. Mis au courant de nos difficultés, M. Albert Swartebroeckx, Greffier provincial, nous demanda un rapport détaillé. Les choses, dès lors, allèrent bon train. Sur rapport favorable de M. Van Bever, membre de la Députation permanente, celle-ci décida de présenter un rapport au Conseil provincial proposant le rachat du Musée du Caillou par la Province.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de publier ici ce rapport

in extenso. Il donnera à nos membres qui l'ignorent encore un bref aperçu historique de notre Société.

M. Piret, conseiller provincial, a donc présenté, lors de la session ordinaire du Conseil provincial, en novembre 1971, le rapport suivant à la 3me Section :

A plusieurs reprises, les autorités provinciales ont été pressenties en faveur de la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes, propriétaire de la Ferme du Caillou (à Vieux-Genappe) aménagée en musée de l'épopée Napoléonienne, musée qui rassemble divers souvenirs de la bataille de Waterloo. C'est ainsi que depuis 1964 figure au budget provincial un subside annuel de 50.000 francs en faveur de la Société dont il s'agit.

Cependant à l'heure actuelle, ce subside ne suffit plus à faire face à toutes les dépenses nécessaires tant pour l'entretien et le gardiennat du musée que pour l'édition de la revue trimestrielle publiée par la Société. Celle-ci rencontre aujourd'hui de réelles difficultés financières au point, s'il n'y est remédié, que toute l'œuvre risque d'aller à vau-l'eau.

1. - Historique de la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes.

L'association sans but lucratif, Société Belge d'Etudes Napoléoniennes a été fondée à Bruxelles, le 28 janvier 1950, en présence de S. A. I. le Prince Napoléon, devant le notaire Georges Leemans (Acte n° 414, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 18 février 1950).

Elle est placée sous le haut patronage de S. A. I. le prince Napoléon, de S.E. l'Ambassadeur de France, des Ministres de l'Education nationale et de la Culture. M. Théo Fleischman en est le Président d'honneur-fondateur.

Le Conseil d'administration est composé de : MM. Maurice-A. Duwaerts, président ; Marcel Brun, vice-président ; Carlo Bronne, de l'Académie de Langue et de Littérature Française de Belgique ; Jean de Broux, Charles Courdent, Théo Fleischman, Louis Fraigneux, Georges de Froidcourt, Robert François, René Haegdorens, le Comte Henri de Hemptinne, le comte Stanislas de Meeus, Yves du Monceau de Bergendael, Marcel Quinet.

La Société dont le siège est établi à Bruxelles, 4, rue Saint-Jean, a pour objet, selon l'article 3 de son acte constitutif, « de rechercher, réunir et éventuellement publier tous souvenirs, documents et études historiques concernant la période napoléonienne en Belgique, organiser toutes manifestations, telles que congrès, conférences, commémorations, expositions ,établir tous contacts et toutes collaborations avec les sociétés étrangères poursuivant des buts historiques similaires, acquérir, vendre, sauvegarder et entretenir des biens meubles et souvenirs de l'époque impériale, acquérir, vendre et sauvegarder tous biens, immeubles notamment soit

pour y établir le siège de son activité, soit pour la réalisation de son objectif social.

» Elle peut faire toutes les opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement à son objet principal ; notamment par voie d'acquisition d'immeubles historiques pour y installer et entretenir des établissements ou musées et prendre toute initiative propre à perpétuer le souvenir des épisodes de la bataille de Waterloo et de la campagne de mil huit cent quinze, les présentes énonciations n'étant pas limitatives. »

Au cours de ses vingt années d'existence, la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes a fait exécuter d'importants travaux pour entretenir et reconstituer dans son état primitif le Caillou et ses dépendances. Elle n'a cessé de faire des achats, de réunir des dons et des prêts pour enrichir son musée, le seul musée napoléonien de Belgique. D'autre part, elle a organisé des fêtes et représentations historiques à Bruxelles, au Théâtre Royal de la Monnaie et au Palais des Beaux-Arts, présidé ou collaboré à l'organisation d'importantes expositions à Bruxelles, à Fleurus, à La Louvière, au Cercle Royal Gaulois, à la Fédération touristique du Brabant, à la Foire de Paris.

Des conférences ont été faites en Belgique, à Paris et à Londres, ainsi que sur les antennes des radio-diffusion belge et française, tandis que les télévisions de ces deux pays procédaient à des émissions sur le Caillou. Plusieurs films cinématographiques furent réalisés notamment à l'intention du Ministère de l'Education nationale. D'innombrables articles consacrés au quartier impérial furent publiés. Des contacts furent établis avec des organismes siégeant en France, en Hollande, en Italie, aux Etats-Unis.

Tout en participant aux inaugurations des monuments et plaques commémoratives à Liège, à l'ancienne Préfecture et au quai Bonaparte, à Genappe, à l'auberge du Roy d'Espagne, à Bierges près de Wavre, où fut blessé le Général Gérard, la Société prit l'initiative de faire apposer des plaques à l'emplacement du quartier général de Napoléon à Charleroi, sur les murs du château de la Paix à Fleurus, occupé par Napoléon le 16 juin 1815, sur les murs de la ferme de la Haie-Sainte et de l'église de Plancenoit. A plusieurs reprises, elle a mené campagne pour la préservation du site de Waterloo. Grâce à ses soins, le monument dédié aux soldats français morts à Hougoumont a été restauré ainsi que la tombe du général Duhesme à Ways.

A cette activité se joint la publication régulière d'un Bulletin qui réunit des études concernant essentiellement la période du Premier Empire en Belgique.

Dans toutes ses entreprises, la Société Belge d'Etudes Napoléonienne affirme sa volonté de faire uniquement œuvre d'historien, œuvre nourrie de science et empreinte de sérénité et de piété.

2. - Acquisition de biens immeubles.

La Société Belge d'Etudes Napoléoniennes fut donc fondée par M. Théo Fleischman, actuellement président d'honneur, dans le but d'acquérir la ferme du Caillou pour la sauver définitivement et la conserver dans le patrimoine historique du Brabant, à la mort de Lucien Laudy, son propriétaire.

Le bien fut acquis le 13 septembre 1950 par acte notarial passé par Maître Charles-Robert Delporte, notaire résidant à Bruxelles, pour le prix de 900.000 fr. Un rapport d'expertise en date du 28 janvier 1950 estimait la valeur de l'immeuble et du terrain ainsi :

Groupes I-II : terrain, habitation, annexes, chenil, puits, ossuaire, clôture	*à fr.*	*804.600*
Groupes III-IV : terrain, serres, poulailler, volière, clôture	*à fr.*	*293.000*
Groupe V : ravin et terrain boisé	*à fr.*	*20.800*
	soit ensemble	*fr. 1.118.400*

La ferme du Caillou est située sur le territoire de la commune de Vieux-Genappe où elle est cadastrée section M, sous les numéros 24d, 25d 3C/2, 23b/2, 23d/2, 38a et 39b pour une contenance totale de 52 ares 60 centiares.

Evidemment, la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes ne possédait pas le premier franc de cette somme importante et c'est grâce à la générosité du comte de Launoit que la Société a pu se rendre propriétaire de la ferme, le comte de Launoit ayant prêté en effet et puis donné la somme de 1 million de francs.

Après d'importants travaux de restauration entrepris la même année, eut lieu le 3 juin 1951, en présence du représentant du prince Napoléon et de nombreuses personnalités, l'inauguration officielle du Musée. L'ensemble du site (ferme, jardins et dépendances) fut classé par arrêté du Prince Régent du 14 juin 1951.

Ultérieurement, la Société acquit une fermette voisine, avec dépendances et jardins, au lieu-dit « Vieux-Manant » cadastrée section M, numéros 26b, 27b et 27c, pour une contenance de 18 ares 60 centiares, pour le prix de 225.000 francs plus frais d'acte de 33.110 francs, le 15 février 1954.

Depuis, ce bien étant dans un état pitoyable, il y fut exécuté à diverses reprises des travaux pour un ensemble d'environ 528.000 francs.

On peut estimer raisonnablement le bien à 900.000 francs.

3. - Contacts avec la Province de Brabant.

M. Théo Fleischman, éprouvant d'année en année de plus

grandes difficultés financières pour la gestion du Musée du Caillou, celui-ci ne bénéficiant d'aucun subside officiel, entra en contact avec les autorités provinciales en 1962 et, à la suite d'une décision de la Députation permanente, Maurice Duwaerts, directeur du Service de Recherches Historiques et Folkloriques, sur proposition de M. Théo Fleischman, fut désigné pour reprendre le poste de président de notre société, M. Edgard Spaelant alors député permanent devenant membre du conseil d'administration de la Société (Décision de la Députation permanente du 29 mars 1962).

C'est ainsi que lors de l'assemblée générale de mars 1963, Maurice Duwaerts fut élu président et que, depuis lors, un subside de fonctionnement de 50.000 francs est inscrit à l'article 253a du budget provincial en faveur de la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes.

4. - Les difficultés de la Société.

Ainsi donc, depuis 1963, la Société Belge d'Etudes Napoléonniennes bénéficie — et c'est le seul subside officiel — d'un subside de fonctionnement de 50.0000 francs, alors qu'elle doit faire face à des frais de gestion annuels estimés à environ 100.000 francs (frais de gardiennage, assurances, entretien, réparations). Il est bien certain que ce ne sont pas les entrées au musée (entrées saisonnières), ni les cotisations des membres qui peuvent combler annuellement le déficit, d'autant plus que le nombre de ceux-ci s'éclaircit de jour en jour et que les vides laissés dans le rang ne sont pas compensés par de nouveaux adhérents.

L'œuvre entreprise par la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes, purement historique, mériterait un meilleur sort et certes d'être mieux connue et mieux soutenue. Cette œuvre devrait être poursuivie par la reconstitution de la ferme telle qu'elle était à la veille de la bataille. Des études ont été entreprises afin d'envisager cette reconstitution qui serait souhaitable de manière à faire du Musée du Caillou un grand musée d'armes notamment, où des expositions temporaires importantes pourraient être organisées, la place faisant défaut actuellement pour envisager ce genre de manifestations.

Il est bien certain que seul un pouvoir public pourrait entreprendre cette tâche ; c'est la raison pour laquelle la Société a proposé la cession à la Province de Brabant de l'ensemble des biens immeubles et collections personnelles pour sauver, définitivement cette fois, ce monument historique.

La Députation permanente a longuement examiné cette proposition. Elle a estimé qu'effectivement, seule la Province de Brabant pouvait entreprendre, dans le cadre de la promotion artistique et culturelle de la région et du site de la bataille de Waterloo, le sauvetage du Musée du Caillou, le restaurer et lui donner l'ampleur voulue. A remarquer, à ce sujet, qu'il semble bien que la

Province puisse obtenir un prêt considérable d'armes et d'équipement militaires d'époque de la part du Conservateur du Musée de la Porte de Hal, qui ne peut exposer que des objets antérieurs au XIX^me^ siècle, vu l'emplacement réduit dont il dispose.

La Députation permanente a estimé d'autre part que le prix de la cession à la Province des biens immobiliers formant le Musée (71 a 20 ca) y compris l'ensemble des collections s'y trouvant devrait être fixé à 2.000.000 de francs, soit pratiquement la valeur d'estimation de 1954. De plus, l'a.s.b.l. Société Belge d'Etudes Napoleoniennes devrait s'engager à placer ce capital en obligations d'Etat ou du Crédit Communal dont le revenu annuel assurerait le fonctionnement de cette société et la publication régulière de sa revue trimestrielle. En cas de dissolution de l'a.s.b.l. pour quelque cause que ce soit, le montant du capital bénéficierait à la province de Brabant pour être affecté aux réaménagements et à l'entretien futurs du Musée.

Ces clauses et conditions ont été entièrement acceptées par le Conseil d'administration de l'a.s.b.l.

Dernières remarques :

1. - Une première estimation a été faite du coût annuel de fonctionnement d'un musée provincial de l'espèce ; il s'agirait de prévoir annuellement les dépenses suivantes :

— ménage concierge (traitement, charges sociales, indemnités) 200.000 fr.

— gardiennant (2 unités sous les ordres du mari concierge) 300.000 fr.

— fonctionnement ordinaire : 100.000 fr.

en contrepartie, un droit d'entrée est à inscrire en recettes.

2. - Le subside annuel de 50.000 francs serait supprimé à partir de 1973, année où pratiquement un musée provincial pourrait être aménagé et créé.

EN CONCLUSION, la Députation permanente propose au Conseil provincial l'achat pour cause d'utilité publique au prix de 2.000.000 fr. de l'ensemble du patrimoine immobilier « Musée du Caillou » appartenant à l'a.s.b.l. Société Belge d'Etudes Napoléoniennes, ainsi que des collections s'y trouvant. Cet achat serait assorti des conditions de placement en obligations d'Etat ou du Crédit Communal, du capital dont la rente doit assurer le fonctionnement de l'a.s.b.l. et la parution du bulletin trimestriel de celle-ci ; étant entendu qu'en cas de dissolution de cette a.s.b.l. pour quelque cause que ce soit, ledit capital bénéficierait à la Province pour être affecté au réaménagement et à l'entretien futurs du Musée.

A l'unanimité, la 3me Section se rallia aux propositions de la Députation permanente et, lors de sa séance du jeudi 2 décembre 1971, le Conseil provincial de Brabant adopta le rapport de M. Piret. Par arrêté royal en date du 11 janvier 1972, la résolution du Conseil provincial tendant à la reprise par la Province du Musée du Caillou pour cause d'utilité publique était approuvée et l'acte de cession y relatif était bientôt passé devant le notaire Heuninckx à Genappe, le 21 mars 1972.

*
* *

L'année 1972 aura donc été cruciale pour le Musée du Caillou et notre Société. Cruciale et encourageante pour l'avenir car notre Président-Fondateur devait recevoir de S.A.I. le Prince Napoléon, au mois d'avril 1972, la lettre suivante :

Mon cher Monsieur Fleischman,

C'est en rentrant à Paris, et avec beaucoup de retard, que je peux seulement répondre aujourd'hui à votre lettre du 24 mars.

Je voudrais vous féliciter tout d'abord d'avoir atteint le but que vous vous êtes fixé car en assurant définitivement l'avenir de la Ferme du Caillou vous avez accompli un geste historique d'une très haute portée.

C'est pourquoi je vous prie de partager avec Monsieur Duwaerts mes félicitations les plus sincères.

Il est donc entendu que, le sort de ce musée officiel étant définitivement réglé, il m'est possible de prolonger les dépôts qui appartiennent à ma famille. Je suis donc tout-à-fait d'accord pour que les autorités officielles prennent le même engagement visant à l'inventaire et à la conservation de ce dépôt dans les mêmes termes que celui qui a été passé avec votre Société.

Veuillez recevoir, mon cher Monsieur Fleischman, l'expression de mes sentiments de très sincère sympathie.

Napoléon

Précisons encore que, suite à une décision de la Députation permanente, c'est la Commission du Folklore Brabançon qui administre le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et de Relations Culturelles et Publiques, qui est désignée comme commission administrative provinciale. Notre Société y est représentée par M. Théo Fleischman en moi-même, en ma qualité de Président.

Les membres de cette Commission ont visité le Musée et s'y sont longuement intéressé, posant de très nombreuses questions et formulant des suggestions intéressantes.

Dès à présent, le Service technique provincial des Bâtiments, dirigé par M. Martiny, architecte-urbaniste directeur, a chargé M. Delbart, architecte, de l'étude des travaux à effectuer aux bâtiments du musée. MM. Martiny et Delbart étudient un avant-projet de restauration des bâtiments dans l'état où ils se trouvaient le 18 juin 1815. L'avant-projet à l'étude est fort séduisant car il permettrait une meilleure exposition des collections et, surtout, donnerait des locaux pour une administration future intéressante.

Bien entendu, cet avant-projet, avant d'être approuvé par la Députation permanente, devra être soumis à différents organes dont la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Nous tenons donc, à l'aube de 1973, à adresser à toutes les autorités provinciales nos remerciements chaleureux pour l'aide combien précieuse qu'elles viennent d'apporter à notre Société. En rachetant le Musée du Caillou, la Province de Brabant a montré qu'elle tenait par ce geste concret à sauvegarder son patrimoine culturel et historique.

Maurice-Alfred Duwaerts.